

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal **du vendredi 4 avril 2025**

Présents : Michel GIRONDE, Jean-Paul LARIVIERE, Olivier GIRAUD, Dominique LAJOIE, Louis SALLES, Alain DUCRAY, Fabrice MONTAGNIER, Marianne FUSADE, Amandine TACHON, Pauline CARRON, Marie-Claude DUCROUX Isabelle GAGNOL

Secrétaire : Amandine TACHON est nommée secrétaire de séance.

Le PV du conseil municipal du 7 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Statuts SIVOSA - Adoption des nouveaux statuts.

Les nouveaux statuts du SIVOSA ont été adoptés après des modifications : montant de la dépense divisée par les 3 communes (et non par rapport au nombre d'habitant) et l'enlèvement de la part de l'assurance des bâtiments.

Voyage de fin d'année de l'école d'Isserpent

Demande de subvention de la part des parents d'élèves pour financer le voyage de fin d'année, d'une semaine à Chamonix. Subvention versée exceptionnellement de 250 € (vote à l'unanimité).

Personnel communal

• Création d'un poste d'adjoint technique (accroissement temporaire)

Suite au départ de l'agent technique, un contrat de 2 mois (accroissement temporaire d'activité) dont une partie en tuilage de poste semble nécessaire, à partir du 1^{er} juin 2025, puis un CDD de 6 mois.

• Recrutement d'un adjoint technique

Recherche adjoint technique : titulaire du permis B obligatoire et du CACES 8 (conseillé).

• Montant de l'indemnité de la Rupture conventionnelle

Le Conseil Municipal décide de verser le montant de 3 307,81 € à Fabien, qui donne suite à l'accord de rupture conventionnelle.

Rythme scolaires

Le Conseil Municipal décide de conserver les rythmes scolaires sur 4 jours.

Devis :

- Bureau vallée : Le Conseil Municipal valide le devis d'un montant de 1 981 € TTC concernant le remplacement des deux postes informatique.
- Coloria : Le Conseil Municipal étudie le devis de Coloria (hébergement et sauvegarde des données) d'un montant de 1 008 €.
- COSOLUCE : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le pack OPTIMA + qui comprend le logiciel COSOLUCE et CYAN (logiciel d'état civil) d'un montant de 200,41 €.
- IMAGINARIUM : Le Conseil Municipal renouvelle l'abonnement annuel du site internet de la commune par l'entreprise EI IMAGINARIUM d'un montant de 410 € TTC.
- Voirie : Le devis de l'ENTREPRISE ADN TP a été retenue au Village Gadet. Un dossier de demande de subvention sera déposé.

Bail Restaurant

Un contrat de location ou de mise à disposition du restaurant sera prochainement proposé à Venise PAYET.

Base Adresse Locale

La poste nous a fourni un devis correspondant à la certification de la Base Adresse Locale. Il s'agit de référencer toutes les adresses de la commune pour offrir de meilleurs services à nos administrés : assurer la sécurité des personnes et l'accessibilité des services de secours et sanitaires, les services à domicile, la géolocalisation et le déploiement de la fibre optique.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier cette tâche à la secrétaire et non à la poste.

Compte Financier Unique (ex Compte Administratif)

Le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget communal et assainissement.

Alain DUCRAY en qualité de doyen d'âge fait procéder au vote de ces comptes financiers unique, le Maire s'étant retiré.

Adoption à l'unanimité du CFU commune :

Excédent de fonctionnement : 39 628,39 €

Affectation de résultat, excédent d'investissement : 241 776,26 €

Adoption à l'unanimité du CFU assainissement :

Excédent de fonctionnement : 2 395,33 €

Affectation de résultat, excédent d'investissement : 24 066,70 €

Budget primitif

Le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2025 de la commune et de l'assainissement.

Adoption à l'unanimité budget primitif commune :

Investissement :

Dépenses : 448 500,00 €

Recettes : 448 500,00 €

Fonctionnement :

Dépenses : 465 511,36 €

Recettes : 465 511,36 €

Adoption à l'unanimité budget primitif assainissement :

Investissement :

Dépenses : 31 566,70 €

Recettes : 31 566,70 €

Fonctionnement :

Dépenses : 17 434,30 €

Recettes : 17 434,30 €

Questions diverses

- **Vitraux de l'église** : Des dommages sur les vitraux ont été recensés ce vendredi. Le Conseil Municipal décide de refaire à l'identique les vitraux cassés.
- **Trous sur l'ancienne ligne** : Un administré nous a signalé des trous sur l'ancienne ligne. La commission chemin se rendra sur place et fera des propositions pour une remise en état.